

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 AVRIL 2012**

**Président :** B. JACQUEMARD

**Secrétaire de séance :** E. HUOT-MARCHAND

**Etaient présents :** B. JACQUEMARD, M. BOULAY, M. GIRARD, E. HUOT-MARCHAND, G. LEVIONNOIS, A. MAZINGUE-DESAILLY, R. PESCHEUX, A. SERRANO, C. THEBAULT, M. THIERRY.

**Absents excusés :** S. CHERUBIN pouvoir à A. SERRANO  
P. NGUYEN pouvoir à C. THEBAULT  
C. NICOLLEAU

La séance est ouverte à 21 H.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** la balance provisoire des comptes du Receveur Municipal pour l'exercice 2011 - commune.

**DECIDE** de reprendre par anticipation les comptes 2011 :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de	165 745,99
- un résultat de la section de fonctionnement de	484 640,87

**DECIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante :

- compte <b>002</b> excédents antérieurs reportés	484 640,87
- compte <b>001</b> excédent investissement	165 745,99

**DECIDE** de fixer à titre prévisionnel à 544 379 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2012 et de fixer le taux d'impôts direct pour 2012 soit :

- 8,40 % taxe d'habitation
- 15,50 % foncier bâti
- 53,61 % foncier non bâti

**DECIDE** d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes.

**APPROUVE** le Budget Primitif 2012 commune.

**APPROUVE** la balance des comptes du Receveur Municipal pour l'exercice 2011 – Assainissement.

**DECIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante :

<b>002</b> excédents antérieurs reportés fonctionnement	239 286,80
<b>001</b> excédent investissement	68 173,46

**APPROUVE** le compte de gestion et administratif 2011 assainissement.

**APPROUVE** la convention avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) portant modalité d'utilisation de l'équipement maison médicale de garde.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, 11 voix POUR, Monsieur BOULAY ayant voté CONTRE,

**FIXE** le prix de vente de la maison communale située 40 rue de Frileuse à 235 000 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 55.

En Mairie, le 10 avril 2012

Le Maire,

Bernard JACQUEMARD